

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
26/12/2017

Dossier complet le :
03/01/2018

N° d'enregistrement :
F01117P0283

1. Intitulé du projet

Dragage du canal privé de Port Cergy et obturation d'une échancrure au droit de la passe d'entrée.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC PORT CERGY

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr. DE LACERDA

RCS / SIRET

2	4	7	6	0	0	3	3	1	0	0	0	3	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
N° 25 b) Entretien d'un cours d'eau ou de canaux, dont le volume des sédiments extraits étant au cours d'une année : -supérieure à 2 000 m ³ .	Le projet consiste en partie au dragage du port privé de Cergy, correspondant à une annexe de l'Oise. Les volumes de sédiments à draguer s'élevant au maximum à 4 000 m ³ , le projet est soumis à la rubrique 25 b). A ce même titre, le projet est également soumis à la Loi sur l'Eau sous le régime d'autorisation pour la rubrique 3.2.1.0. Le DAEU correspondant est en annexe 7

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réaliser un dragage du port privé de Cergy, nécessaire pour redonner au chenal de navigation ses caractéristiques originelles, ainsi qu'à l'obturation de la partie ouverte de la passe d'entrée.

Le volume de sédiments à draguer est estimé au maximum à 4 000 m³. Ce volume important est à mettre en lien avec l'absence d'entretien régulier qui découle d'un conflit juridique qui oppose l'aménageur et l'acquéreur : l'acquéreur, qui a pris possession du port en 1992, et qui l'utilise depuis cette date, refuse d'en prendre livraison et d'en assurer l'entretien.

4.2 Objectifs du projet

Les opérations de dragage permettront de redonner au port sa profondeur initiale établie à 18,40 m NGF.

L'obstruction de la partie ouverte de la passe d'entrée du port est réalisée dans une optique de réduction de l'apport de matériaux sédimentaires provenant de l'Oise.

Pour plus d'informations, se référer aux points suivants de l'annexe 7 :

- "Caractéristiques du port privé en l'état actuel", La passe d'entrée p.13 ;
- "Obturation de la partie ouverte de la passe d'entrée" chapitre 4.2, p.31.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

1 - Opérations de dragage :

L'ensemble du port privé sera dragué.

Les travaux de dragage seront réalisés par un ponton dipper : pelle hydraulique embarquée sur un ponton flottant déplacé par un pousseur. Le dragage à la pelle hydraulique nécessite de déverser les produits de dragage dans une barge pour évacuation en centre spécialisé dont l'acceptation est soumise à la qualité des sédiments. Le jugement de la qualité est basé sur des prélèvements et des analyses au regard de la réglementation environnementale.

Dans le cas présent, la dimension des pontons et barges n'excèdera pas 5,00 m de largeur et le tirant d'air n'excèdera pas 3,50 m de hauteur. Dans le cas contraire, il pourra être envisagé de relever ou bien de déposer la passerelle d'accès surplombant la passe d'entrée.

2 - Obturation de la passe d'entrée :

Cette opération s'effectuera par l'obturation de la partie ouverte de la passe d'entrée (échancrure) du port. Cette échancrure n'est pas en contact avec la ligne d'eau du lit mineur.

Cette opération d'obturation de l'échancrure sera réalisée par une réhausse des palplanches existantes. La palplanche, préconstruite, sera mise en place depuis le cours d'eau à l'aide d'une barge.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, le port privé de Cergy retrouvera ces conditions de fonctionnement actuelles.

Pour éviter ce genre de dragage très volumineux, un entretien régulier sera mis en place. Effectivement, ces dernières années, les résultats des mesures prises au niveau du port ont permis d'estimer des volumes à draguer en-deçà des 200 m³ par an.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Du fait des opérations précédemment citées, le projet entre dans le champ d'application des rubriques 3.1.2.0 et 3.2.1.0 de la nomenclature Loi sur l'Eau sous le régime d'autorisation.

Conformément à la réglementation, un Dossier d'Autorisation Environnementale Unique (DAEU) sera déposé auprès de la DRIEE. Le dossier dans sa configuration minute est consultable en annexe 7.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le plafond de dragage doit être à 18,40 m NGF pour obtenir un mouillage de 2 m. D'après les résultats des investigations bathymétriques menées par la société BIEF, le volume à draguer total dans le cadre du projet s'établira au maximum à	4 000 m³.
L'échancrure comporte une palplanche de hauteur intermédiaire entre le niveau de l'eau et la passerelle. La partie ouverte représente une surface de l'ordre de	11 m² (2,5 m * 5,5 m avec angle à 30°).

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Port privé de Cergy, dans le département du Val d'Oise (95).

Coordonnées géographiques¹

Long. 02°06'22"E Lat. 49°02'94"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text box for project details]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'espace naturel inventorié le plus proche du port privé de Cergy est la ZNIEFF de type II « La Forêt de l'Hautil », située à environ 4,4 km au Sud-Ouest.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures routières départementales de l'Oise a été réalisé sur le département de l'Oise en deux phases : - 1 ^{ere} phase (trafic dépassant les 6 millions de véhicules par an) arrêté le 15 mars 2012 ; - 2 ^e phase (trafic entre 3 et 6 millions de véh/an) arrêté le 23 février 2015.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Cergy est couverte pas le PPR inondation de la Vallée de l'Oise approuvé le 5 juillet 2007.</p> <p>La rive droite du port privé est classée en zone turquoise du PPRi qui correspond à des secteurs à priori non atteints par la crue de référence de l'Oise mais qui pourraient être inondés ponctuellement du fait de la remontée de nappe.</p> <p>Un PPR mouvement de terrain, approuvé le 08 avril 1987 couvre également la commune de Cergy.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Cergy est localisée dans la ZRE de l'Albien (03001)</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site le plus proche correspond aux "Sites de Saint Denis" (Directive Oiseaux) à 20 km à l'est sur la commune d'Epinay sur Seine.</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le dragage du port consiste en l'extraction de sédiments du fond du port. Ces sédiments représenteront un volume de près de 4 000 m ³ . Ils seront évacués vers des filières d'élimination adaptées à la qualité des sédiments mesurée, soit vers des installations de stockage de déchets non dangereux (Classe 2), soit vers des installations de stockage de déchets inertes.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les berges et le canal privé de Port Cergy ne présente aucun intérêt sur le plan écologique. Le Port privé est un plan d'eau artificialisé. Les opérations de dragage seront susceptibles d'occasionner un dérangement de la faune (piscicole et oiseaux, notamment) présente sur le site. Ils pourront néanmoins se réfugier facilement dans les secteurs non concernés par les travaux. Le projet n'aura pas d'incidence significative sur la flore du site. La phase travaux, limitée à une durée de 3 mois, entraînera de légères perturbations sur la faune fréquentant le site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte-tenu de la distance du projet avec le site Natura le plus proche (4,4 km au Sud-Ouest) et de la nature du projet, ce dernier n'est pas susceptible d'engendrer d'incidence significative sur un habitat ou une espèce inscrite.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Cergy est concernée par les risques: - d'inondation par remontée de nappe, - de mouvements de terrain, - d'aléa faible de retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'accès au site de travaux se fera depuis l'Oise. Effectivement, aucun accès terrestre n'est possible. Tous les travaux s'effectueront depuis la voie fluviale.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de dragage nécessite l'utilisation d'une pelle hydraulique qui générera du bruit durant la phase travaux, limitée à 3 mois. Les seules personnes qui peuvent être gênées par le bruit sont les riverains, et donc les propriétaires et/ou utilisateurs du port et les seuls intéressés par les travaux à réaliser.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux de dragage se réaliseront depuis une barge flottante.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

D'après la base de données de l'Autorité Environnementale disponible sur le site de la DRIEE, il n'y a pas de projet connu qui est susceptible d'avoir des incidences ou même d'être impacté par le présent projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures suivantes seront mises en place :

- Un suivi de la qualité de l'eau lors du dragage en amont et en aval du site d'intervention pour les paramètres turbidité et oxygène dissous ;
- Des analyses de sédiments complémentaires au moment des opérations de dragage préalablement à leur évacuation vers des installations de stockage adaptées.

Les déblais seront évacués vers les différentes filières d'élimination des déchets adaptées à la qualité et la nature des matériaux à évacuer. Aucun stockage sauvage en zone inondable ne sera réalisé.

Afin d'éviter toute pollution par les hydrocarbures pendant la phase des travaux, liée à la présence et l'utilisation des engins divers, des prescriptions seront imposées aux entreprises intervenant sur le chantier. Un plan de prévention en cas de pollution sera mis en œuvre pour la phase de chantier.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature du projet qui consiste à reconfréner le chenal de navigation du Port Cergy, de son éloignement avec les espaces naturels, et des enjeux limités dans le secteur d'étude, il ne sembla pas que les atteintes potentielles de ce projet sur l'environnement justifient l'engagement d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Unique (DAEU)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



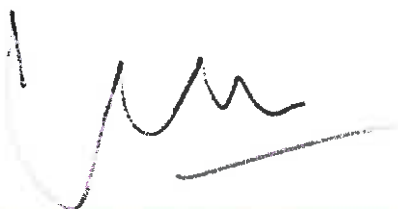
Fait à

Bois-Guillaume

le,

14 décembre 2017

Signature



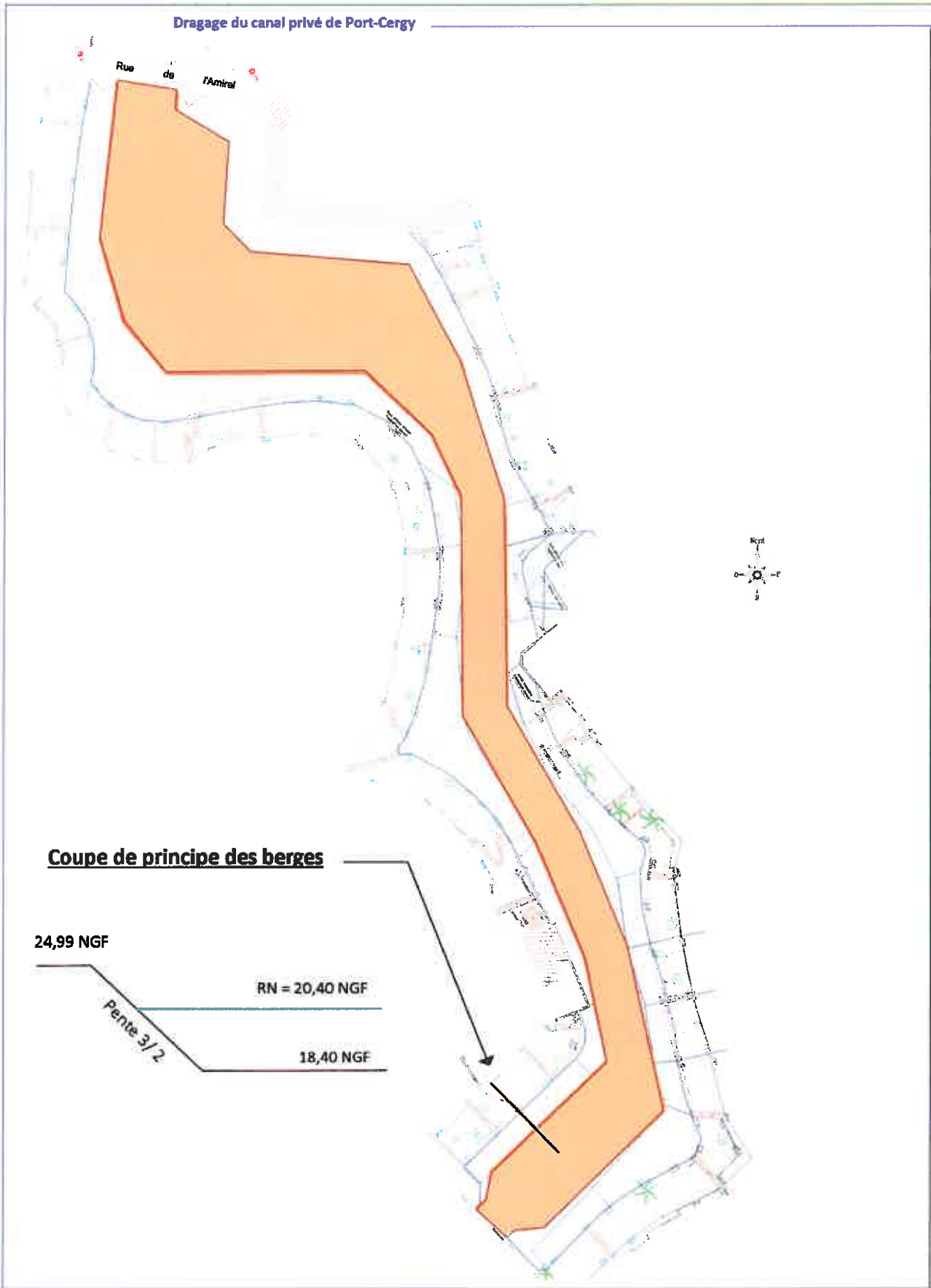
Dragage du canal privé de Port-Cergy



Echelle : 1/5 000

Site d'implantation du projet

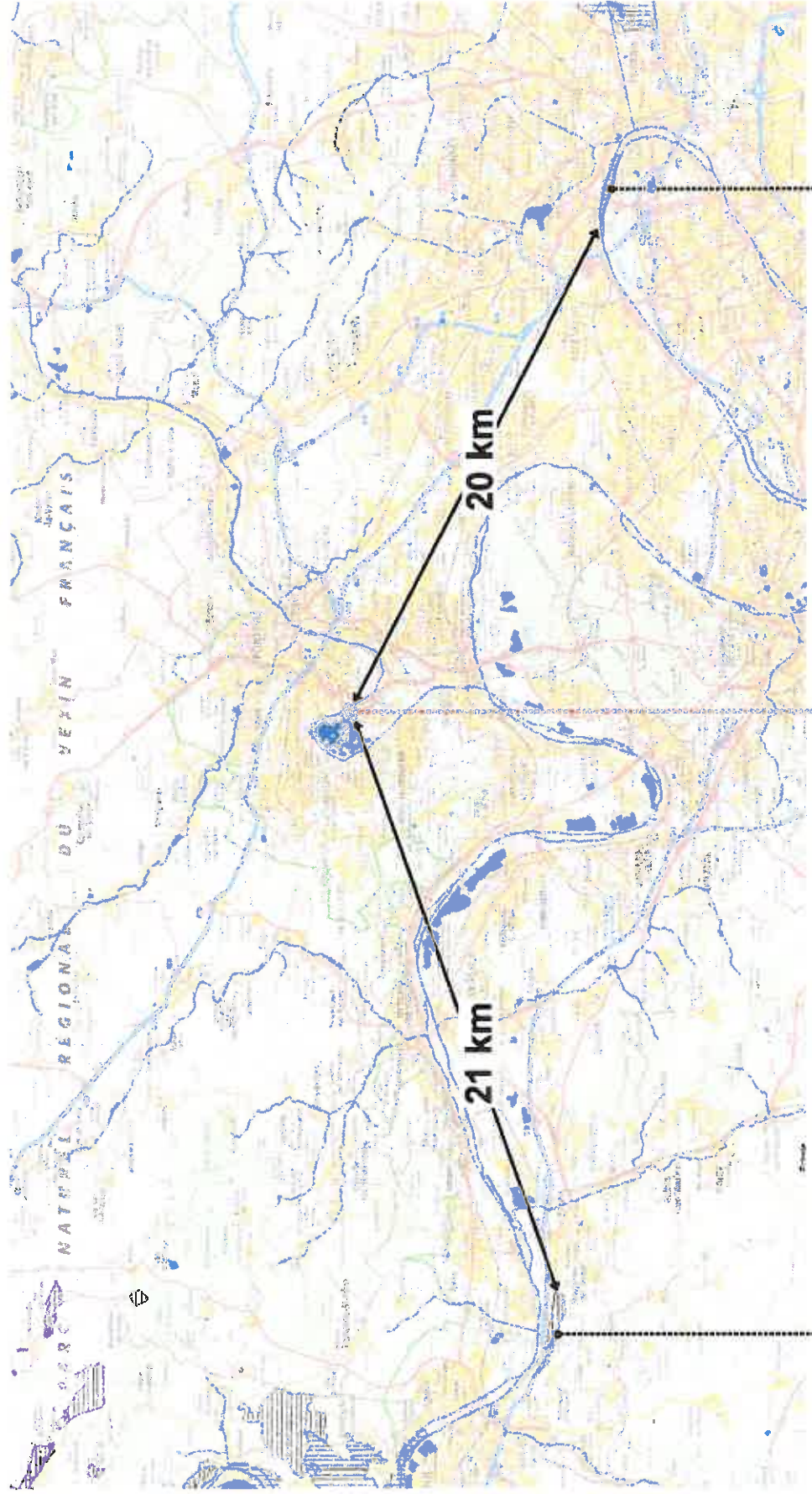
Dragage du canal privé de Port-Cergy



Plan du projet de dragage



Dragage du canal privé de Port-Cergy



Carrière de Guerville (ZSC)

Zone d'influence du projet

Sites de Seine-Saint-Denis (ZPS)

Echelle : 1/150 000

Les sites Natura 2000 à proximité du projet